



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MOIS DE JANVIER 2026 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 28 JANVIER 2026 À 20 : 00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance extraordinaire, sous la présidence de monsieur le maire Marc Laliberté.

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Daniel Boulianne, Mario Duchesne et Martin Pelletier, Patrick Bouchard,

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet,

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 :00 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Adoption des prévisions budgétaires 2026;
Avis de motion règlement 01-2026 pour établir les taux de taxes et tarifications;
Dépôt du projet règlement 01-2026;
Adoption du plan triennal;
Période de questions sur les sujets ci-dessus exclusivement, pour les contribuables;
Clôture de la séance.

Sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

13-012026

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEILS PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu. »

Adoption des prévisions budgétaires 2026

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot doit préparer et adopter le budget de l'exercice financier 2026 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du Code Municipal, il est permis d'imposer des taxes foncières générales et spéciales;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du Code Municipal, il est permis d'imposer des compensations pour les services d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et autres services;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en vertu des dispositions du Code municipal, d'imposer des compensations pour la collecte et la disposition des ordures ménagères, de la collecte sélective et le traitement des matières recyclables sur le territoire de la municipalité ainsi que de la collecte des matières résiduelles du secteur institutionnel, commercial et industriel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du Code municipal, il est permis d'imposer des compensations pour les services d'incendie, de la Sécurité du Québec et de la vidange des fosses septiques;

CONSIDÉRANT le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a pris connaissance des prévisions budgétaires qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

CONSIDÉRANT que les taxes spéciales et tarifs liés à l'entretien des chemins sont établis par résolution;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

14-012026

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



« Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2026, tel que présenté pour un total de 1 939 025. \$ de revenus et dépenses estimés représentant environ 3.5% d'augmentation du budget par rapport à 2025 »

« Que les taux de taxes et tarifications seront imposés respectivement selon le règlement # 01-2026 ainsi que les taxes, tarifs ou compensation pour les services municipaux »

« De décréter que le tableau ci-dessous du budget sera publié dans le journal municipal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'une distribution gratuite à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec »

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT	PROCHAIN		
PREVISIONS BUDGETAIRES 2026	BUDGET	BUDGET	RÉEL non vérifié
	2026	2025	2025
DÉPENSES			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	493 625	493 059	438 643
SÉCURITÉ PUBLIQUE	178 482	161 653	147 731
TRANSPORT	463 453	497 079	470 082
Déneigement des chemins	186 020	161 226	129 337
HYGIÈNE DU MILIEU	329 541	337 994	323 824
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	5 530	5 718	4 159
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	158 955	135 085	100 492
LOISIRS ET CULTURE	341 006	348 184	268 142
ÉLECTRICITÉ	692	692	692
FRAIS DE FINANCEMENT	71 657	37 164	94 712
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À L.T.	45 144	22 867	37 005
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	14 000	16 541	744 432
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVES	12 489	55 105	59 810
AMORTISSEMENT	(361 569)	(381 448)	(361 569)
TOTAL CHARGES	1 939 025	1 890 919	2 457 492
REVENUS			
TAXES	1 477 615	1 440 942	1 461 594
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	49 340	48 125	33 861
TRANSFERTS	249 613	266 833	222 989
SERVICES RENDUS	103 457	91 019	93 370
IMPOSITION DE DROITS	36 000	26 500	55 145
AMENDES, PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS	23 000	17 500	31 141
AUTRES REVENUS		0	688 090
TOTAL REVENUS	1 939 025	1 890 919	2 586 190
Déficit (surplus) estimé	0	0	(128 698)

Avis de motion règlement #01-2026 pour établir les taux de taxes et tarifications
Monsieur le conseiller Patrick Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera adopté le règlement taux de taxes et tarification 01-2026.

Dépôt du projet règlement #01-2026
CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 28 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement #01-2026 a été lu et commenté par les membres du Conseil;

CONSIDÉRANT qu'il établit les taux de la taxe foncière générale selon le taux varié;

CONSIDÉRANT qu'il y a des variations quant aux différents services afin d'équilibrer avec les nouvelles quotes-parts 2026 et les budgets des services;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

15-012026

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« De déposer le projet de règlement #01-2026 ayant pour objet d'établir les taux de taxes sur la valeur foncière et les tarifs de compensation pour divers services municipaux et de prévoir les règles applicables en cas de défaut de paiement »



Adoption du plan triennal

CONSIDÉRANT que la lecture du programme triennal est faite par le maire suppléant et qu'il contient la liste des PROJETS d'immobilisations révisés afin de tenir compte des projets réalisés et à venir suivant les orientations du conseil pour les années 2026, 2027 et 2028;

CONSIDÉRANT que des discussions ont été faites sur les chiffres présentés lors de la préparation du document ;

CONSIDÉRANT que les projets sont souvent conditionnels à l'obtention de financement (subvention, règlement d'emprunt, affectation de fonds);

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Daniel Boulianne,

16-012026

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le plan triennal de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot tel que présenté, pour les années 2026-2027-2028 représentant des investissements potentiels de 13 386 000. \$ dont les investissements prévus de 1 031 000. \$ pour l'année 2026, si les sources de financements sont confirmées »

« De décréter que le tableau ci-dessous sera publié dans le journal municipal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'une distribution gratuite à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec »

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028					
Titre du projet		BUDGET	BUDGET	BUDGET	Total des 3 années
		2026	2027	2028	
Eaux vives (assainissement) étude	en cours	15 000			15 000
Acquisition Parc industriel ****	en cours	160 000			160 000
Développement domiciliaire au lac Milot ***	en cours	180 000			180 000
Infrastructures égout - camping	en cours	10 000			10 000
Compteur d'eau ICI	en cours	22 000			22 000
Asphalte rue Sirois *	en attente		100 000		100 000
Aménagement - halte sentier touristique *	en attente	30 000			30 000
Traitement de surface Rang 5 *	en attente			25 000	25 000
Garage municipal **	en cours	25 000	600 000		625 000
Développement -Fortin Ferdinand ***	en cours	125 000	400 000		525 000
Construction ouvrage d'assainissement *	en attente	150 000	7 200 000		7 350 000
Asphalte avenue Levesque vers Parc industriel *	en attente	25 000	3 650 000		3 675 000
Équipements pour la communauté (enseigne) *	en cours	14 000			14 000
Bâtiments d'hébergement camping ***	en attente		40 000	40 000	80 000
Niveleuse	en cours	250 000			250 000
Réaménagement de l'église *	en attente	25 000	300 000		325 000
TOTAL		1 031 000	12 290 000	65 000	13 386 000
*Projet conditionnel à une aide financière ministérielle					
** Projet conditionnel à une aide fin. Avec déjà une affectation de surplus cumulé de 200 000\$					
*** Projet s'autofinancant par la vente de terrain ou location					
**** Le projet devrait se financer par la vente de bois déjà effectué par la MRC - en attente d'une décision d'arpentage					

Période de questions

Aucune question

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20 h 10.

17-012026

Rita Ouellet, DG greffière trésorière

Marc Laliberté, maire